

GYM SPORT SUR ORDONNANCE

Femmes et Hommes

Vous avez choisi l'Union Gymnique pour pratiquer une activité gym détente bien – être.

Nous sommes affiliés à la FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE de France.

Nous intégrons son programme santé dans nos entraînements et avons signé la charte Atout Form + ainsi qu'une convention avec l'ARS Bourgogne – Franche-Comté.

⇒ **1 entraînement par semaine**

Jours d'entraînement	Horaires	Lieu	Tarif
Mercredi	18H 30 à 19h30	Gymnase Josette Tournier	120 € *

*Pas de droits d'adhésion au club

Coordonnées du responsable

Nom	Tél fixe	Tél portable	Courriel
Dominique BAGNARD		06.84.22.11.95	bagnarddominique@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1:

L'âge d'admission minimum au club est de **deux ans** avant le 30 avril de l'année en cours.

Article 2 :

Les adhérents ne seront pas admis aux entraînements si leurs dossiers ne sont **pas complets**.

En cas de non-respect de cette instruction, l'assurance du club ne **couvrira pas les éventuels accidents**.

Article 3 :

Les horaires d'entraînements doivent être respectés scrupuleusement (début et fin d'horaire). En dehors de ces heures, l'encadrement n'est pas tenu pour responsable. Les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'encadrement soit présent dans la salle avant de laisser un enfant à l'entraînement. Les enfants étant sous la responsabilité de leur moniteur, les parents sont priés de quitter le gymnase pendant l'entraînement.

Les parents ou une personne majeure sont tenus de venir chercher leur enfant à la porte du gymnase. Les absences doivent être justifiées par téléphone ou par mail, par les parents au responsable de section. Il en va de même pour les compétitions.

Le chèque de caution « assiduité » demandé lors de l'inscription vous sera restitué en fin de saison si les entraînements et les compétitions sont respectés avec assiduité et si la grille de tombola nous est retournée dans les délais. Sinon il sera encaissé par le club. Dans les deux cas, la décision est soumise au comité, élargie aux monitrices et moniteurs concernés.

Article 4 :

La participation aux compétitions est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un motif valable.

Lors des compétitions, les gymnastes doivent assister au palmarès. Si un gymnaste est absent, il sera alors disqualifié et n'obtiendra aucune récompense.

Article 5 :

Tenue pour les entraînements : pour toutes les sections tenue sportive (tee – shirt, short ou leggings).

Attention: Pour les filles et les garçons, lors des entraînements, les vêtements comportant des parties métalliques, ainsi que montres, bracelets, pendentifs, bagues, piercings, téléphones portables sont interdits.

Tenue pour les compétitions :

- pour les sections jeunesses et aînées, le justaucorps est vendu par le club.
- pour les poussines et les garçons, la tenue est prêtée par le club contre 1 chèque de caution restitué en fin de saison si le vêtement est rendu en bon état.
- pour les sections jeunesses et aînées, un survêtement est prêté contre une caution restituée en fin de saison si le vêtement est rendu en bon état

La discipline exigée consiste à : l'obéissance, le respect et la confiance envers les membres de l'encadrement, le respect des locaux et du matériel mis à notre disposition.

Article 6 :

Le montant de la cotisation couvre les frais de licence, d'assurance, de gestion ainsi que les frais d'engagements pour chaque concours.

L'assurance est une complémentaire aux assurances sociales et aux mutuelles, elle n'interviendra qu'après les remboursements de votre propre couverture et dans certaines limites fixées par le contrat.

Article 7 :

La cotisation se décompose en deux termes, une cotisation famille et une cotisation discipline. La cotisation famille est à régler une seule fois par foyer.

Article 8 :

Le règlement est possible par chèques vacances ou coupons sport avant le 30 octobre. Après cette date, ceux –ci seront acceptés mais il vous sera demandé les frais de gestion facturés par l'ANCV.

INSCRIPTIONS SAISON 2023 /2024

⇒ DATES DES INSCRIPTIONS:

Dates	Horaires	Lieux
Samedi 2 septembre Dimanche 3 septembre	Ceux de la fête des associations 11h – 18h	DOLE EXPO
Mercredi 6 septembre	14h – 19h	Entrée des sportifs Salle spécialisée Josette Tournier
Samedi 9 septembre	9h – 12h	Bar de la salle spécialisée Josette Tournier
Mercredi 13 septembre	14h - 19 h	Bar de la salle spécialisée Josette Tournier
En dehors de ces dates	Prendre RDV avec : ⇒ Michèle: 06.77.01.24.34 ⇒ Claude : 07.83.44.03.66	Bar de la salle spécialisée Josette Tournier

REPRISE DES ENTRAINEMENTS : ils débuteront à partir du **lundi 11 septembre 2023**

⇒ **DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

PAR ADULTE - gym sport sur ordonnance		PAR FAMILLE	
coordonnées et autorisations	page n° 5 à compléter	Enveloppes format normal tarif "timbre vert"	SI VOUS AVEZ UNE ADRESSE MAIL: 0 enveloppe SI VOUS N'AVEZ PAS D'ADRESSE MAIL: 1 enveloppe timbrée et libellées à votre adresse
certificat médical	il est demandé en mentionnant le sport et daté du 20 juillet 2023 au plus tôt		
règlement de l'activité	<u>L'ARS prend en charge :</u> - 50% du montant la 1ère année - 30% la 2ème année - 10% la troisième année . <u>L'adhérent règle au club:</u> - 60€ la 1ère année - 84€ la 2ème année - 108€ la troisième année.		
<i>le règlement peut se faire par un ou plusieurs chèques (4 chèques maximum) les chèques sont déposés en banque courant octobre - si vous souhaitez un report , notez les dates souhaitées au dos du chèque.</i>			

⇒ **L'inscription ne sera effective qu'avec un dossier complet accompagné du règlement total de l'adhésion même en cas de période d'essai**

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

⇒ **COORDONNEES DE LA PERSONNE A LICENCIER (gym sport sur ordonnance) :**

Nom	Prénom	Date de naissance	Section	Sexe

Adresse		CP	Ville
N° tél fixe	N° tél portable	Courriel (écrit en majuscules)	

⇒ **AUTORISATIONS – ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné (e)

⇒ Autorise le club à me prendre en photo au cours des entraînements ou des différentes manifestations sportives .

⇒ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UGD en page 2 et m'engage à le respecter.

Fait àle/...../ 2023.

Signature:.....